


L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

Vous souhaitez **renforcer les remboursements** de votre mutuelle grâce à une **surcomplémentaire individuelle** ?

Avec **Addeo**, Donnez de la **hauteur** à vos **garanties** !

			Dans la limite des frais engagés - Régime non responsable
Les remboursements CCMO sont effectués en complément des remboursements du régime obligatoire (R.O.) et de la complémentaire santé.			Addeo 2
 HOSPITALISATION / GÉNÉRALISTES / SPÉCIALISTES	Honoraires praticiens hospitaliers	Plafond/acte Limité à 10/an	40 €
	Transport remboursé par le R.O.	Plafond/acte Limité à 10/an	20 €
	Consultations et visites de généralistes et spécialistes	Plafond/consultation-visite Limité à 10/ an	20 €
 OPTIQUE	Équipement optique remboursable par le R.O. : monture + 2 verres	Plafond/an	100 €
	Chirurgie correctrice (myopie, presbytie) hors honoraires	Plafond/oeil Limité à 2 interventions/an	50 €
 DENTAIRE	Prothèses dentaires remboursées par le R.O.		150 € / prothèse Maxi 3 prothèses / an
	Implantologie dentaire non remboursée par le R.O.		150 € / implant Maxi 3 implants / an
	Orthodontie remboursée ou non par le R.O.	Plafond/semestre	150 €
 SERVICES⁽¹⁾	Assistance ⁽²⁾ : aide ménagère, accompagnement social, informations par téléphone		Oui
	Garantie Pass-Sports ⁽³⁾ : assurance scolaire, capital en cas d'accident		Oui

Les remboursements de CCMO Mutuelle interviennent sur des prestations prises en charge par le régime obligatoire sauf indication contraire. Les remboursements CCMO Mutuelle valent par bénéficiaire, dans la limite des frais engagés. Les remboursements CCMO Mutuelle exprimés en plafond interviennent en plus du remboursement du régime obligatoire et de la complémentaire santé. Les limitations par an s'entendent par année civile. Pour les praticiens non conventionnés, le remboursement est effectué sur la base de remboursement transmise par le Régime Obligatoire (tarif d'autorité). (1) Pour les nouveaux adhérents uniquement. Si vous êtes adhérent CCMO Mutuelle, ces services sont déjà inclus dans votre contrat de complémentaire santé. (2) Cette prestation est assurée par un assistant partenaire. (3) Cette prestation est assurée par la Mutuelle des Sportifs (MDS) R.O. = Régime Obligatoire

Exemples de remboursement

Avec une base obligatoire existante*



**POUR UNE CONSULTATION
CHEZ UN SPECIALISTE
NON CAS** : 45 €**

Le R.O.
15,10 €

Votre mutuelle
6,90 €

Addeo 2
20 €

Reste à charge
3 €



**POUR UNE PAIRE DE
LUNETTES ADULTE AVEC
VERRES SIMPLES : 350 €**

Le R.O.
4,44 €

Votre mutuelle
100 €

Addeo 2
100 €

Reste à charge
145,56 €



**POUR UNE PROTHÈSE
DENTAIRE REMBOURSÉE
PAR LE R.O.(HBLD038) : 550 €**

Le R.O.
75,25 €

Votre mutuelle
59,12 €

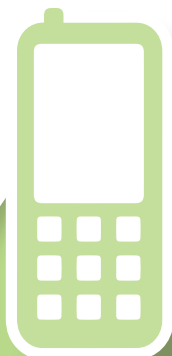
Addeo 2
150 €

Reste à charge
265,63 €





CONTACTEZ-NOUS



→ PAR
TÉLÉPHONE

03 44 06 90 00

OU SUR



www.ccmo.fr

- ◊ Amiens :
5 rue Léon Blum
03 22 66 40 70
- ◊ Beauvais :
- 17 place Jeanne Hachette
03 44 06 27 60
- 8, avenue du Beauvaisis
PAE du Haut-Villé
03 44 06 90 00
- ◊ Boulogne-Billancourt :
44 av. JB Clément
01 41 86 01 10
- ◊ Compiègne :
21 rue Saint Nicolas
03 44 36 49 40
- ◊ Creil :
20 rue de la République
03 44 28 84 00
- ◊ Soissons :
16 rue Quinquet
03 23 54 47 60